

[1]

Des objectifs, un principe

La stratégie fiscale et financière mise en oeuvre par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a été élaborée sur la base de plusieurs objectifs :

- ✓ Harmoniser les taux intercommunaux
- ✓ Assurer à la communauté urbaine les mêmes ressources que celles des 6 intercommunalités en 2015
- ✓ Ne générer aucune fiscalité additionnelle pour chacune des taxes des ménages
- ✓ Faire en sorte que la fiscalité intercommunalité soit lisible pour le contribuable

Ces objectifs se traduisent par l'application d'un principe : celui de la « neutralisation fiscale et financière ». Concrètement, ce principe se décline de la façon suivante :

2015

Taux de commune +
Taux intercommunal de l'EPCI



2016

Taux de commune +
Taux intercommunal de la CU GPSO



Ménages : mêmes prélèvements qu'en 2015
Communes : mêmes ressources qu'en 2015

La taxe d'habitation en 2016

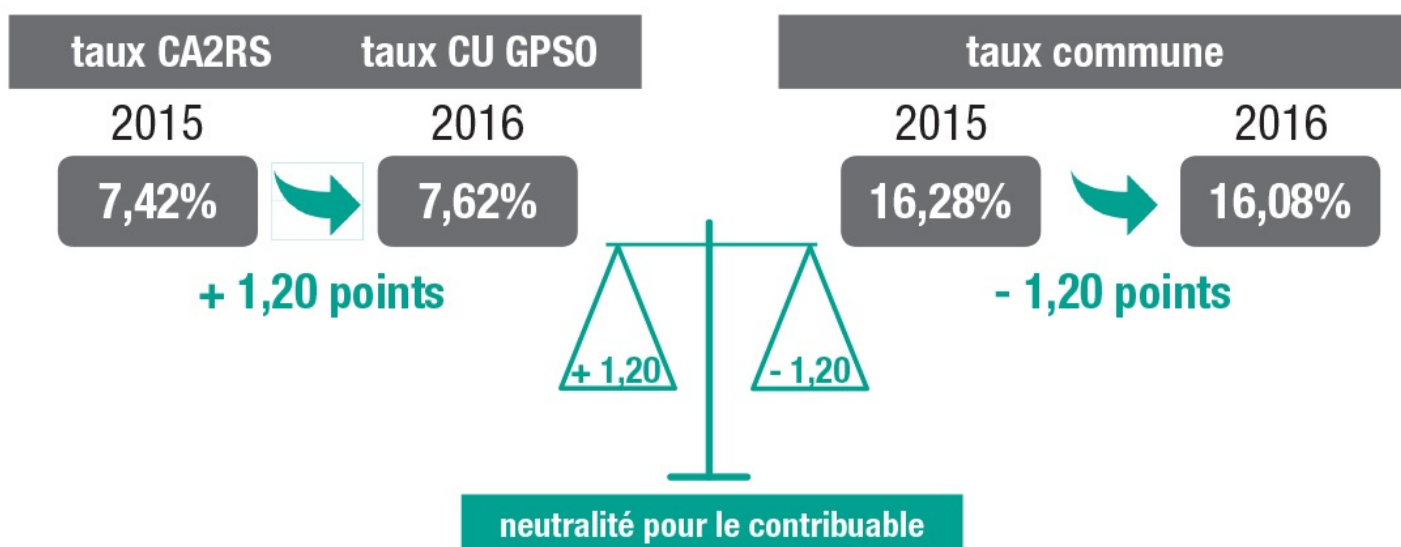
**taux CU GPSO =
7,62%**

Soit un taux supérieur aux taux intercommunaux
des 6 anciennes intercommunalités



Selon le principe de neutralité les communes
devraient donc baisser leur taux de taxe
d'habitation.

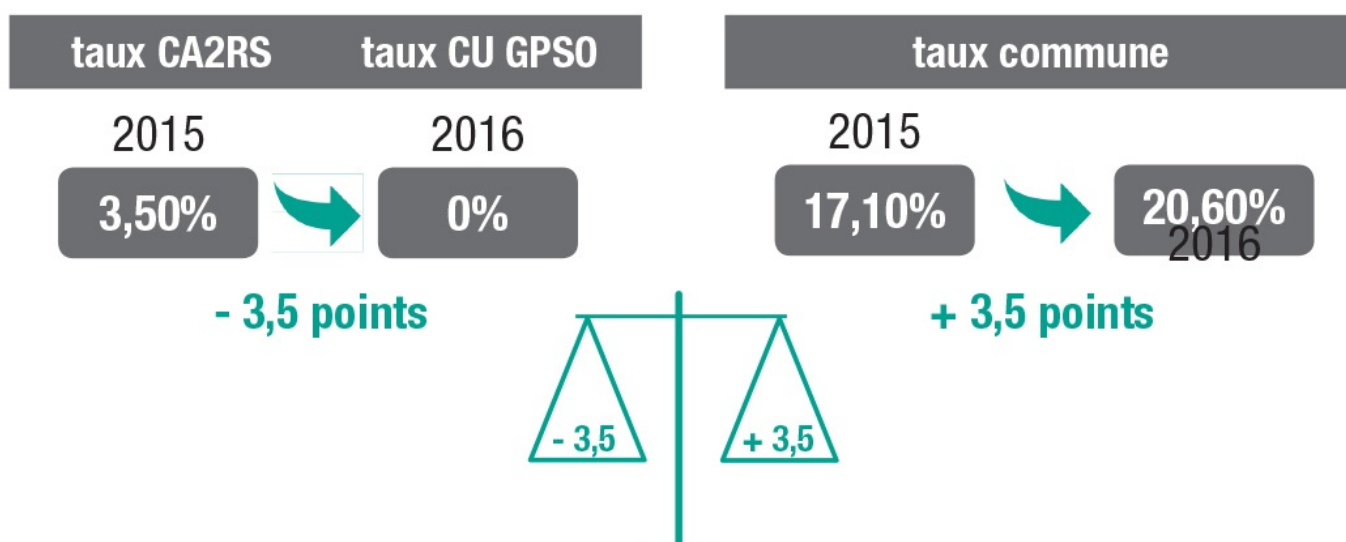
Exemple pour un contribuable d'une commune de l'ex-CA2RS



La taxe sur le foncier bâti en 2016

taux CU GPSO = 0%

Exemple pour un contribuable de Chanteloup-les-Vignes



La taxe sur le foncier non-bâti en 2016

taux CU GPSO = 0%

La taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères en 2016

**taux CU GPSO 2016 =
taux intercommunalités 2016**

... et les ressources des communes ?

neutralité et pérennité

La CU compensera strictement leur baisse de recettes fiscales et de manière pérenne



La majoration de leurs recettes fiscales sera reversée à la Communauté urbaine et de manière pérenne